



Elle couvait depuis plusieurs mois et après plusieurs coups de semonce, la colère des agriculteurs français a fini par éclater mi-janvier pour donner lieu à une mobilisation historique. Dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence, les actions ont débuté le 25 janvier et se sont poursuivies jusqu'au 1^{er} février au rythme des annonces gouvernementales.

Trois salves d'annonces mais encore beaucoup de questions

En janvier 2023, les arboriculteurs avaient ouvert le bal en organisant une action dans les supermarchés sisteronais, en octobre une manifestation avait réuni plusieurs dizaines d'agriculteurs devant les locaux de l'Office français de la biodiversité à Gap, en novembre ils étaient plus d'une centaine dans les rues de la cité préfectorale bas-alpine.

La grogne prenait de l'ampleur partout en France depuis plusieurs mois et les syndicats s'en faisaient régulièrement l'écho mais l'exécutif restait sourd à ces avertissements comme il le fait depuis des décennies jusqu'à l'explosion en ce début d'année.

Si le mouvement a pris naissance dans le sud-ouest petit à petit toutes les régions s'y sont agrégées

dont les agriculteurs haut et bas-alpins qui ont débuté leur mobilisation jeudi 25 janvier dans une action orchestrée par la FDSEA et Jeunes Agriculteurs. L'objectif : paralyser l'autoroute A 51 en bloquant trois points stratégiques : Manosque, Sisteron nord et La Saulce.

Un blocage qui a duré trois jours dans l'attente des premières annonces du premier ministre fraîchement nommé Gabriel Attal.

Sur leur faim

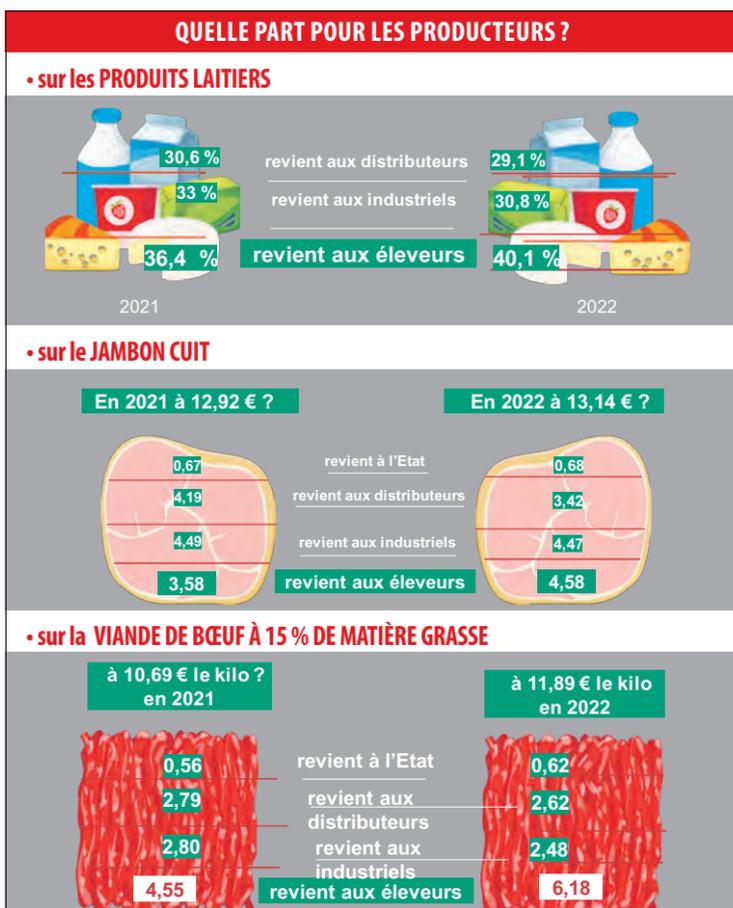
Celui-ci s'est exprimé vendredi 26 janvier en fin de journée, une allocution attendue mais qui laissera les manifestants sur leur faim malgré un effort sur le GNR, le moratoire d'un an sur les jachères, la simplification annoncée, le dispositif d'aide à la filière viticole et la promesse de donner plus de pouvoir localement au préfet. À l'issue de cette allocution les manifestants ont décidé de faire redescendre la pression notamment pour permettre l'accès aux stations alpines et pénaliser le moins possible l'économie de la montagne. Une décision d'ailleurs saluée par de nombreux élus locaux comme Renaud Muselier, président de la Région ; Elisabeth Jacques, présidente de la Communauté de communes de la vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon ou encore Arnaud Murgia, président de la Communauté de communes du Briançonnais. Comme la population les élus, dont beaucoup se sont rendus sur place, n'ont jamais failli et sont restés aux côtés des agriculteurs en colère. Un soutien précieux que les responsables syndicaux ont

pris soin d'entretenir en tenant leurs troupes et en rappelant à de nombreuses reprises que les actions devaient être fortes, marquantes mais respectueuses des biens et des personnes. « *Je l'ai senti sincère et je pense qu'il a pris conscience de l'ampleur de la situation* », réagissait Frédéric Esmiol, président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence après l'allocution du Premier ministre à l'instar de son collègue des Hautes-Alpes Éric Lions. Cependant, tous deux attendaient de voir la suite et la mise en action réelle de ces annonces. Même son de cloche au sein des syndicats qui n'entendaient pas se contenter de cela et ne comptaient pas s'arrêter là.

Faire de la pédagogie

Après les blocages la mobilisation a pris un autre visage avec la visite des supermarchés locaux afin de repérer les produits étrangers dans les rayons alors qu'ils sont également produits en France. Là encore, la démarche était pédagogique et permettait aux participants d'expliquer aux clients voire aux employés des grandes surfaces pourquoi cela n'était plus acceptable ou comment les industriels arrivaient à les tromper. Même objectif quand les manifestants ont réalisé des comptages des camions transportant des produits étrangers qui circulaient sur les routes alpines. Résultat : des frites belges, de l'agneau et du bœuf espagnols, des tomates marocaines, du jambon allemand, etc. Ils ont également organisé des distributions de produits locaux : pommes et fromage à raclette

pour, là encore, faire de la pédagogie et montrer une image de la profession qui est bien trop souvent décriée. Une mission réussie au regard des dizaines de marques de soutien, de klaxon, de dons reçus de la part du public durant cette semaine. Un soutien également des entreprises locales : petits commerces, viticulteurs, coopératives, industriels, etc. qui ont répondu « *présente* » en fournissant denrées alimentaires, boissons, matériels, services, voire de l'argent pour aider les syndicats à tenir leurs positions dans les meilleures conditions et le ventre plein. L'idée des syndicats étaient d'occuper le terrain et la scène médiatique jusqu'au grand rendez-vous annuel de l'agriculture française : le Salon international de l'agriculture qui se tiendra du 24 février au 3 mars porte de Versailles à Paris. Les annonces du Premier ministre jeudi 1^{er} février (voir p. 13) ont convaincu les syndicats de lever les blocages en France tout en restant très vigilants et en demandant des garanties. Ils se réservaient le droit de reprendre le mouvement à la moindre incartade ou désillusion. Aujourd'hui, l'avenir de la mobilisation se joue dans les ministères ainsi que dans les préfectures où les rencontres ont déjà débutées afin notamment de déterminer les réels leviers dont disposent les représentants locaux de l'État. Les prochaines semaines jusqu'au SIA s'annoncent charnières car l'exécutif, qui est attendu au tournant, a annoncé que de nombreuses mesures devraient se trouver actées ou précisées à cette occasion. ■



RETOUR SUR UNE SEMAINE DE MANIFESTATIONS

La mobilisation sur l'A 51 débute



Elie Richard

La mobilisation se poursuit



Premières annonces du Premier ministre



A.G.



DR



A.G.

Les manifestants ont écouté tous ensemble l'intervention de Gabriel Attal. Laurent Depieds, président de la FDSEA 04 et Margot Mégis, présidente de JA 04 ont ensuite donné leurs directives pour la suite du mouvement.



A.G.



DR



DR

Éliane Barreille, présidente du département des Alpes-de-Haute-Provence est allée rendre visite aux agriculteurs à Sisteron et à Manosque.



M.F.



DR



A.G.

Levée des barrages mais le mouvement continue



Un petit cadeau de départ à Hyper U à Manosque après le déblocage de l'A 51.



Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence Marc Chappuis a passé près de deux heures avec les manifestants sur l'A 51 pour les écouter dans l'attente de les recevoir en préfecture.

Les GMS dans la ligne de mire



Dominique Dufour, préfet des Hautes-Alpes est allé à la rencontre des manifestants à Gap. Il leur a demandé de préparer leurs questions avant la réunion, finalement annulée, qui devait se tenir le jeudi suivant.



Cette découverte dans un magasin Auchan montre bien les aberrations de l'étiquetage dans la grande distribution.



En visitant les grandes surfaces à Manosque et à Gap les agriculteurs voulaient communiquer auprès du public afin de pointer le grand nombre de produits importés alors que les mêmes sont produits en France.



RETOUR SUR UNE SEMAINE DE MANIFESTATIONS

Sur les ronds-points



Discours de politique générale du Premier ministre

À Embrun, les agriculteurs ont distribué de la raclette pour le plus grand bonheur des automobilistes qui les soutenaient dans leur très grande majorité.



Les producteurs se sont rendus au Mac Donald à la suite d'un camion de livraison pour inspecter les produits et dialoguer avec les responsables du restaurant. Des échanges parfois tendus devant la réticence des employés à communiquer et à donner accès à la marchandise mais toujours courtois.



À partir de 7 h du matin tous les camions qui passaient à Sisteron nord étaient inspectés et pour faire patienter les automobilistes des pommes étaient distribuées.

L'Ubaye et Digne ciblées



Ubaye

Plus de 80 agriculteurs et une dizaine de tracteurs se sont rendus devant la sous-préfecture de Barcelonnette alors que le sous-préfet s'apprêtait à présenter ses vœux.



Digne-les-Bains

Les grandes surfaces dignoises n'ont pas échappé à l'inspection des agriculteurs, qui, comme ailleurs, n'ont pas manqué de trouver de nombreux produits étrangers. Le mot d'ordre était : « Surtout on ne casse rien, on ne dégrade rien. On va essayer d'agir intelligemment. Pas de débordements ».



La mobilisation change de visage



Les agriculteurs haut-alpins ont bloqué l'A 51 à La Saulce afin de contrôler les marchandises qui passaient le péage. Ils en ont profité pour distribuer des pommes.

Conférence de presse de Gabriel Attal, Marc Fesneau, Bruno Le Maire et Christophe Béchu.



LES MESURES ANNONCÉES par le gouvernement jeudi 1^{er} février

1/ Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire

- Inscription dans la loi de la souveraineté agricole et alimentaire ; définition d'indicateurs et d'objectifs dont il sera rendu compte au Parlement
- Inscription dans la loi que l'agriculture est d'intérêt général, au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation
- Élaboration et déploiement de plans de souveraineté alimentaire pour chaque territoire ultra-marin

2/ Mieux reconnaître le métier d'agriculteur

- Adoption rapide de la PPL sur les troubles de voisinage ; le Gouvernement soutiendra un amendement relatif à l'évolution de l'activité de l'exploitation de l'activité agricole dans des conditions normales
- S'agissant des retraites, le travail doit se poursuivre dans les prochaines semaines sur la question des 25 meilleures années

3/ Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs

- **Redonner de la valeur à notre alimentation :**
 - Une alimentation saine et de qualité doit être payée au juste prix
 - Promotion du « manger français », en portant au niveau européen la généralisation de l'étiquetage des produits d'origine pour les produits agricoles et les ingrédients des produits alimentaires
- **Rémunération :**
 - Respect des lois EGALim pour soutenir le revenu : tenue du comité des négociations commerciales le 26 janvier ; doublement des contrôles avec 150 contrôleurs supplémentaires de la DGCCRF déployés sur les contrôles EGALim et le respect des indications d'origine (francisation) ; 4 cas de sanctions ont d'ores et déjà été prononcés pour non-respect d'EGALim
 - Respect de l'achat de produits durables et de qualité par la restauration collective, la commande publique et la restauration hors domicile dans le cadre d'EGALim ;
 - Lancement d'une mission parlementaire sur l'évaluation et l'évolution d'EGALim, pour examiner notamment l'encadrement des centrales d'achat européennes, l'interdiction pour un industriel de négocier avec la GMS avant d'avoir négocié avec les agriculteurs et la possibilité d'intégrer des références aux indicateurs des interprofessions et des instituts techniques
 - Nous porterons une extension de la loi EGALIM au niveau européen ainsi qu'une initiative pour organiser un réseau intégré de contrôle et de répression contre les fraudes
 - Abandon de la hausse du gazole non-routier agricole, avance de trésorerie sur le taux super-réduit des exploitations au 1^{er} février et passage au taux super réduit en « pied de facture » au 1^{er} juillet
 - Amélioration des indemnisations sur des sujets climatiques et sanitaires : fonds d'urgence de 50 M€ sur MHE et passage à 90 % de la prise en charge des frais vétérinaires et mortalités, fond d'urgence de 20 M€ sur Ciaran-Bretagne
- **Compétitivité :**
 - Reconnaissance du secteur de la production agricole comme étant un secteur de « métiers en tension », notamment pour l'octroi de visas de travailleurs saisonniers
 - Pérennisation du dispositif TO-DE pour les travailleurs

saisonniers et augmentation du plafond du dispositif de 1,2 à 1,25 SMIC.

4/ Protéger contre la concurrence déloyale

- Régulation du commerce international : la France défend une véritable réciprocité des normes et des clauses miroirs effectives (sur les antibiotiques, sur la déforestation, etc.) : à ce titre, la France s'oppose à l'accord avec le Mercosur ; une clause de sauvegarde sera prise d'ici le salon de l'agriculture sur les produits agricoles contenant des résidus de thiaclopride (un néonicotinoïde interdit dans l'UE depuis 2020) ; nous porterons la création d'une force de contrôle sur la concurrence déloyale en agriculture aux frontières de l'Union européenne
- Mise en place de clauses de sauvegarde dans le cadre commercial adopté en soutien à l'Ukraine. Ces clauses (frein d'urgence) concernent pour l'instant d'abord la volaille, les œufs, le sucre. Dans les négociations en cours, la France défend une évolution de l'année de référence et l'inclusion pleine et entière des céréales dans la clause de sauvegarde

5/ Simplifier la vie quotidienne des agriculteurs et lutter contre la surtransposition

Mesures sectorielles

• Élevage :

- Renforcement du plan de souveraineté « élevage » d'ici au salon de l'agriculture
- Adaptation de la mesure de la fiscalité s'appliquant à l'élevage bovin, étendue aux cotisations sociales et renouvelée notamment pour inciter à la contractualisation
- Harmonisation des seuils d'évaluation environnementale avec les seuils européens (y compris les sous-produits comme la laine)
- Affirmation que la viande de synthèse n'est pas notre modèle d'alimentation et demande d'une législation européenne claire à ce sujet
- Pour faire face à la MHE : fonds d'urgence de 50 M€, engagement à développer la vaccination et à en tirer les conséquences sur le règlement européen sur la circulation des animaux, mise à l'étude d'une banque d'antigènes
- La France portera également une évolution de la réglementation sur la conditionnalité relative aux prairies permanentes (ratio des prairies, prairies sensibles)
- Un dernier groupe national loup sera réuni avant la publication du nouveau plan national loup et d'un nouvel arrêté encadrant les tirs

• Viticulture :

- Des mesures d'urgence à hauteur de 80 M€ en 2024
- Des mesures structurelles (arrachage temporaire) à hauteur de 150 M€ sur deux ans pour 2024 et 2025
- **50 M€ supplémentaires pour l'agriculture biologique**, selon des modalités concertées avec les exploitants, en sus des montants déjà prévus pour l'agriculture biologique
- **Extension** en 2024 d'une dérogation permettant de mettre en culture les terres en jachère
- **Soutien de la France** à l'adoption rapide du règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NGT), concourant à la transition écologique
- **Phytopharmaceutiques :**
 - Pas d'interdiction sans solution

- Le plan Ecophyto est mis à l'arrêt jusqu'au Salon de l'agriculture, le temps de rediscuter les indicateurs, les zonages et les mesures de simplification, qui concerneront notamment la mise en place d'un registre numérique et la mise en oeuvre d'un conseil stratégique. Un COS se tiendra dans les prochains jours pour faire avancer les travaux

- Réalignement du calendrier de l'ANSES et de l'autorité européenne de sûreté des aliments (EFSA) sur l'autorisation des produits phytosanitaires ; nous serons vigilants à ce que l'ANSES continue d'intégrer les dernières connaissances scientifiques et techniques dans les conditions d'utilisation des produits

- S'agissant des Zones de non traitement (ZNT), le Gouvernement fera appel des décisions de justice sur les chartes départementales

• Simplifications :

- Lancement d'un mois de la simplification, dans tous les départements, qui vise, en partant de l'expérience de l'usager ou du demandeur d'aide, à interroger la pertinence des normes et sa proportionnalité et à l'issue de compléter, pour les dispositions législatives, le projet de loi agricole
- Plusieurs chantiers sont d'ores et déjà identifiés :
 - Simplification des curages des cours d'eau agricole (réglementaire). Le décret a été publié au JO du 1^{er} février ;
 - Mettre fin au régime d'exception sur les délais de recours contre les projets agricoles : délais de droit commun (2 mois) pour former un recours contre les ICPE agricole et IOTA (contre 4 mois aujourd'hui) ;
 - Réduction des délais de contentieux des projets relatifs à la gestion de l'eau par la suppression d'un niveau de juridiction (réglementaire) et par l'application de la « présomption d'urgence » qui permet de réduire les délais à 10 mois (législatif)
 - Ouverture d'un chantier sur les zones humides
 - Simplifier les normes sur les bâtiments agricoles : mesure de dérogation aux obligations de mise aux normes d'accessibilité pour tous les bâtiments agricoles (mesure réglementaire). Le décret vient d'être mis en consultation
 - Mettre fin aux incohérences et injonctions contradictoires : par exemple sur les OLD : obligation de débroussaillage pour prévenir les incendies mais risque d'amende en cas de débroussaillage pour destruction d'habitat.
 - Unifier le régime applicable aux haies : de plusieurs corpus réglementaires à 1 réglementation unique.
 - Mettre fin à la démultiplication des contrôles sur une même exploitation : pas plus d'un passage annuel sur l'exploitation dans le cadre des contrôles administratifs, hors contrôles judiciaires
 - Lancer immédiatement une révision des procédures de contrôles et des échelles des peines, de manière à éviter les procédures infamantes et avoir des sanctions davantage proportionnées et progressives (plusieurs mesures législatives et réglementaires)
 - Lancer un chantier sur la simplification de la fiscalité agricole, par exemple pour la mise en place d'un dégrèvement automatique de la TFNB pour les JA
 - Lancer un chantier sur la simplification du droit du travail, par exemple une plus grande automaticité des dérogations à la durée légale du travail pendant les périodes de moissons, une sécurisation des entreprises « donneuses d'ordre », la désignation de salariés compétents en matière de santé-sécurité au travail

- Lancer un chantier sur les dégâts de gibier et les ESOD, en auditionnant toutes les parties
- Lancer un chantier sur la clarification de l'articulation des différents zonages environnementaux
- S'agissant de l'OFB dont les agents sont placés auprès du préfet, lancer un chantier est lancé visant à améliorer le déroulé des contrôles et leur perception ; une convention sur le modèle de celle existante avec la gendarmerie nationale sera recherchée
- Lancer un chantier sur la meilleure protection du foncier agricole dans la politique de l'urbanisme, incluant la question des compensations

6/ Assurer le renouvellement des générations en agriculture

- Affirmation dans la loi de l'importance de l'enjeu du renouvellement des générations
- Inscription dans la loi de mesures ambitieuses pour favoriser la transmission des exploitations aux jeunes : 3 mesures de rehaussement de seuils d'exonérations d'ores et déjà arrêtées (exonération de plus-value de transmission d'entreprise individuelle, droits de succession et donation en cas de transmission de biens ruraux donnés à bail à long terme et de parts de groupement fonciers agricoles, régime de plus-value en cas de retraite) et travail approfondi sur une mesure supplémentaire de crédit d'impôt
- Mobilisation de prêts garantis par la puissance publique pour les nouveaux installés
- Intégration des exonérations de cotisation sociales AMEXA PFA de droit commun dans le calcul de l'exonération de charges sociales spécifique aux jeunes agriculteurs, pour qu'ils ne soient pas pénalisés par rapport à la règle de droit commun
- Augmentation de 17 à 20 M€ du budget d'accompagnement de l'installation transmission à l'agriculture (AITA), dans le cadre du futur guichet France service agriculture
- **Calendrier de la loi :** présentation avant le Salon international de l'agriculture, pour un vote au 1^{er} semestre 2024

La plateforme GNR est ouverte !

Conformément aux annonces du gouvernement, la campagne annuelle de remboursement partiel des taxes sur les carburants non routiers acquittées en 2023 s'est ouverte de manière anticipée depuis jeudi 1^{er} février et permettra aux agriculteurs de bénéficier d'une avance de 50 % sur leur remboursement 2024. Les exploitants peuvent dès maintenant déposer leur demande sur le portail Chorus Pro dans l'espace « DémaTIC », à l'adresse suivante : <https://portail.chorus-pro.gouv.fr> (rubrique « applications du domaine facturation », onglet « Remboursement de taxes »).

En outre, pour apporter un soutien immédiat de trésorerie, le gouvernement a décidé le versement d'une avance au titre de 2024, correspondant à 50 % des sommes remboursées sur la base des achats réalisés en 2023. Cette avance, proposée automatiquement au moment du dépôt de la demande de remboursement, sera versée sans autre formalité de leur part sous un délai de 15 jours. Cette mesure représente un gain de trésorerie pour les agriculteurs de 200 millions d'euros dès février.